

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 09/10/2025 - 148918 - 2014 B 24160 - 808 066 849 - 1982 COIFFEUR

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

FAIT A par

LE 22.09.25

1982 COIFFURE S.A.S.U.
Au capital de 2 000 Euros.
Siège Social : 13 RUE PONCEAU - 75002 PARIS
R.C.S PARIS B 808 066 849

47,09€
513 518

Greffes du tribunal
des activités économiques de Paris
Acte déposé le
14 OCT. 2025
Sous le N° 448978

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt cinq, et le trente juin à 11 heures, l'actionnaire de la société par actions simplifiée unipersonnelle "1982 COIFFURE", au capital de 2 000 Euros, divisé en 100 actions de 20 Euros chacune, se sont réunis au siège social sur convocation de la présidente.

La séance est présidée par Madame CHEN Xiaoyan EP CAI, en sa qualité de présidente.

La Présidente constate que sont présents à l'assemblée :

- Madame CHEN Xiaoyan EP CAI
Propriétaire de100 actions

TOTAL 100 actions

La totalité du capital étant ainsi représentée, l'assemblée peut valablement délibérer.

Il a été dressé une feuille de présence, signée par l'actionnaire en entrant en séance, qui sera annexée au présent procès-verbal.

Puis, elle dépose sur le bureau de l'assemblée:

- le rapport de gestion sur l'exercice clos le 31 Décembre 2024,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- le bilan, le compte de résultat, l'annexe, ainsi que l'inventaire, arrêté au 31 Décembre 2024,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Madame la présidente déclare que tous ces documents ont été adressés et mis à la disposition de l'actionnaire, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

CX

Ensuite, elle rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Rapport de présidence sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce
- Rapport de gestion de la présidence sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2024,
- Examen et approbation des comptes et conventions;
- affectation des résultats,
- quitus à la présidence.
- Madame CHEN Xiaoyan EP CAI, donne lecture de ses rapports.

Enfin, Madame la présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes:

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la présidence sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 lesquels fait apparaître **une perte** de - 346 Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la présidence de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31 Décembre 2024** faisant ressortir **une perte** de - 346 Euros. A ce résultat se déduit au report à nouveau antérieur à hauteur de **886 Euros**. Le résultat à affecter ressort ainsi à **540 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **540 Euros**, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **540 Euros**

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

C X

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

FAIT A Paris

LE 22.09.25



1982 COIFFURE S.A.S.U

Au capital de 2 000 Euros.

Siège social : 13 RUE PONCEAU – 75002 PARIS

R.C.S : PARIS B 808 066 849

.....

RAPPORT DE GESTION

Présenté à l'Assemblée Générale ordinaire Annuelle du 30 JUIN 2025

Madame et Monsieur,

Conformément à la loi et au statut, je vous ai réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de ma Société clos le 31 Décembre 2024, d'une durée de 12 mois, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Je vous donnerais toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation de la Société au cours de l'exercice.

Durant l'exercice clos le 31 Décembre 2024, l'activité de la société a consisté, conformément à l'objet social : Coiffure mixte, vente de produits cosmétique.

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Je vous précise tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis en conformité des règles comptables en vigueur et respectant le principe de prudence.

L'exercice clos le **31 Décembre 2024** fait ressortir **une perte** de - **346** Euros. A ce résultat se déduit au report à nouveau antérieur à hauteur de **886** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **540** Euros.

- Proposition d'affectation du résultat

Je vous propose de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés.

Je vous propose de bien vouloir décider d'affecter le résultat comptable de l'exercice de la façon suivante:

- Au report à nouveau pour un montant de **540** Euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, je vous rappelle qu'il n'y a eu aucune distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

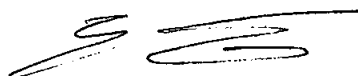
CONVENTIONS REGLEMENTEES

Je vais également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce

J'espère que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre de présidente, pour l'exercice écoulé.

LA PRESIDENTE

Madame CHEN Xiaoyan EP CAI



FAIT À PARIS

LE 30 JUIN 2025

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 4

L'assemblée générale donne quitus à Madame CHEN Xiaoyan EP CAI, pour ses fonctions de présidente au cours de l'exercice clos 31 Décembre 2024.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 5

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

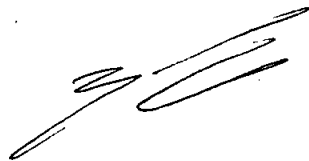
Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les actionnaires présents.

A PARIS
Le 30 JUIN 2025

Madame CHEN Xiaoyan EP CAI



BILAN ACTIF

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

Edité le 12/04/2025

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial	4 000		4 000	18,05	4 000	19,25
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	1 000	1 000				
Autres immobilisations corporelles	2 096	1 349	747	3,37	957	4,61
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	6 194		6 194	27,94	5 114	24,61
TOTAL (I)	13 289	2 349	10 941	49,36	10 071	48,46
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements	3 229		3 229	14,57	2 490	11,98
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	112		112	0,51	104	0,50
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	7 483		7 483	33,76	7 744	37,27
Charges constatées d'avance	400		400	1,80	371	1,79
TOTAL (II)	11 224		11 224	50,64	10 710	51,54
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V)	24 514	2 349	22 165	100,00	20 780	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

Edité le 12/04/2025

PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	31/12/2024 (12 mois)		31/12/2023 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 2 000)	2 000	9,02	2 000	9,62
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	200	0,90	200	0,96
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	886	4,00	-534	-2,56
Résultat de l'exercice	-346	-1,55	1 421	6,84
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	2 740	12,36	3 086	14,85
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	5 766	26,01	5 766	27,75
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 960	8,84	624	3,00
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	8 914	40,22	7 448	35,84
. Organismes sociaux	1 844	8,32	1 887	9,08
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	931	4,20	1 970	9,48
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	11	0,05		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	19 425	87,64	17 694	85,15
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif				
(V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	22 165	100,00	20 780	100,00

COMPTÉ DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

Edité le 12/04/2025

COMPTÉ DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%		
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises									
Production vendue biens									
Production vendue services	73 810		73 810	100,00	72 598	100,00	1 212	1,67	
Chiffres d'Affaires Nets	73 810		73 810	100,00	72 598	100,00	1 212	1,67	
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation									
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges									
Autres produits					0	0,00			
Total des produits d'exploitation (I)			73 810	100,00	72 598	100,00	1 212	1,67	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)									
Variation de stock (marchandises)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements			3 283	4,45	2 824	3,89	459	16,25	
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			-740	-0,99	-392	-0,53	-348	-88,77	
Autres achats et charges externes			29 704	40,24	27 963	38,52	1 741	6,23	
Impôts, taxes et versements assimilés			1 639	2,22	1 406	1,94	233	16,57	
Salaires et traitements			32 206	43,63	31 323	43,15	883	2,82	
Charges sociales			7 852	10,64	7 843	10,80	9	0,11	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			210	0,28	210	0,29		0,00	
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant									
Dotations aux provisions pour risques et charges									
Autres charges			1	0,00	1	0,00		0,00	
Total des charges d'exploitation (II)			74 156	100,47	71 177	98,04	2 979	4,19	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-346	-0,46	1 421	1,96	-1 767	-124,34	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations									
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés									
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (V)									
Dotations financières aux amortissements et provisions									
Intérêts et charges assimilées									
Différences négatives de change									
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements									
Total des charges financières (VI)									
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)									
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-346	-0,46	1 421	1,96	-1 767	-124,34	

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

Edité le 12/04/2025

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges							
Total des produits exceptionnels (VII)							
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions							
Total des charges exceptionnelles (VIII)							
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)							
Participation des salariés (IX) Impôts sur les bénéfices (X)							
Total des Produits (I+III+V+VII)	73 810	100,00	72 598	100,00	1 212	1,67	
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	74 156	100,47	71 177	98,04	2 979	4,19	
RÉSULTAT NET	-346	-0,46	1 421	1,96	-1 767	-124,34	
	<i>Perte</i>		<i>Bénéfice</i>				
Dont Crédit-bail mobilier							
Dont Crédit-bail immobilier							



N° 2065-SD
2025

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Toujours à date du service

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société : 1982 COIFFEUR
13 RUE PONCEAU
75002 PARIS

Adresse du siège social : []

SIRET : 8 0 8 0 6 6 8 4 9 0 0 0 1 5 Mèl : alex.20071225@icloud.com

Adresse du principal établissement : [] Ancienne adresse en cas de changement : []

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante : []

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET : []

B ACTIVITÉ

Activités exercées : Coiffure

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	346
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A Autres dispositifs

France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies

Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies) Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies Société d'investissement immobilier cotée

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) [] Plus-values exonérées relevant du taux de 15 % []

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON

Si oui, indication du logiciel utilisé : SAGE COALA

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: SACF
3 RUE DE LA JUSTICE
75020 PARIS Tél: 0182283890

Nom et adresse du conseil: [] Tél: []

OGA/OMGA [] Viseur conventionné [] (Cocher la case correspondante)

Identité du déclarant: []

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné: []

Date: 12042025 Lieu: PARIS

Qualité et nom du signataire: Gérant XIAOYAN CAI

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné: []

Signature: []

Examen de conformité fiscale (ECF) Prestataire: []

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant *

N° de dépôt

Exercice clos le

SIREN

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voic)

Code postal Ville

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>

SAGE Experts-comptables Janvier 2025

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS	
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même a payées par un établissement chargé du service des titres b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾	c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾	e
	f
	g
	h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾	i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾	Total (a à h)

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
XIAOYAN CAI 18 RUE VOLTA 75010 PARIS	100	2024	13 889				

I DIVERS	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION				
REMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	32 267	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice		
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice		
		MVLT restant à reporter		

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et reçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2024 ou exercice

Désignation de l'entreprise 1982 COIFFEUR

du

Adresse 13 RUE PONCEAU 75002 PARIS

au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	CHEN XIAOYAN COIFFEUSE				27 DOMAINE DE CHATEAU GAILLARD 94700			
2	KIT HOUR TOV THIERRY COIFFEUR				22 RUE PAUL VALERY 77600			
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	18 025		75	18 101				18 101
2	14 166			14 166				14 166
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**	32 191		75	32 267				32 267

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice . 2024 . . . (total col.9 + total col.10) 10	32 267	- de l'exercice . 2024 . . 10	
- de l'exercice précédent 10	32 106	- de l'exercice précédent 10	1 421
Nom et qualité du signataire XIAOYAN CAI Gérant		À PARIS, le 12/04/2025 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2025

Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI

2464

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice		
A- Règles de droit commun		
Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)	
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé		
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f	
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation		
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report		
A- Suivi des charges financières nettes en report		
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report				
	Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

Désignation de l'entreprise <u>1982 COIFFEUR</u>				Néant <input type="checkbox"/> *															
Adresse de l'entreprise <u>13 RUE PONCEAU 75002 PARIS</u>																			
SIRET <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"><tr><td>8</td><td>0</td><td>8</td><td>0</td><td>6</td><td>6</td><td>8</td><td>4</td><td>9</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>5</td></tr></table>						8	0	8	0	6	6	8	4	9	0	0	0	1	5
8	0	8	0	6	6	8	4	9	0	0	0	1	5						
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1</u> <u>2</u> Durée de l'exercice précédent * <u>1</u> <u>2</u>																			
				Exercice N clos le <u>13</u> <u>11</u> <u>21</u> <u>20</u> <u>24</u>															
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3													
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	4 000	012		4 000												
		Autres *	014		016														
	Immobilisations corporelles *		028	3 096	030	2 349	747												
	Immobilisations financières * (1)		040	6 194	042		6 194												
Total I (5)			044	13 289	048	2 349	10 941												
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	3 229	052		3 229												
		Marchandises *	060		062														
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066														
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070														
		Autres * (3)	072	112	074		112												
	Valeurs mobilières de placement		080		082														
	Disponibilités		084	7 483	086		7 483												
Charges constatées d'avance *		092	400	094		400													
Total II			096	11 224	098		11 224												
Total général (I + II)			110	24 514	112	2 349	22 165												
PASSIF						Exercice N 1	NET												
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120		2 000												
	Écarts de réévaluation				124														
	Réserve légale				126		200												
	Réserves réglementées *				130														
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131		132												
	Report à nouveau				134		886												
	Résultat de l'exercice				136		(346)												
	Subventions d'investissement				137														
	Provisions réglementées				140														
Total I					142		2 740												
Provisions pour risques et charges					Total II	154													
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156														
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164														
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166		1 960												
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)				169	931	172	11 699											
	Comptes courants d'associés				173		5 766												
	Autres dettes				175														
	Produits constatés d'avance				174														
Total III					176		19 425												
Total général (I + II + III)					180		22 165												
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195												
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 079											
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184												

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 1982 COIFFEUR		Néant <input type="checkbox"/>		
A - RÉSULTAT COMPTABLE			Formulaire déposé au titre de l'IR	018	Exercice clos le 31/12/2024	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	
	Production vendue	Biens	215		214	
		Services *	217		218	
	dont export et livraisons intracommunautaires					73 810
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222
	Production immobilisée *				224	
	Subventions d'exploitations reçues				226	
	Autres produits				230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232 73 810	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises) *				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238 3 283	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240 (740)	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242 29 704
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)				244 1 639
	Rémunérations du personnel *				250 32 206	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252 7 852	
	Dotations aux amortissements *				254 210	
	dont amortissement du fonds de commerce					255
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 ; dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260)				262 1
Total des charges d'exploitation (II)					264 74 156	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270 (346)	
Produits financiers (III)	280			Charges financières (V)	294	
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347 ; dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348)				300	
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310 (346)	
B - RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	314 346	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés 217	écarts de valeurs liquidatives sur OPC 248		330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexties D) 249)		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997
	Entreprises nouvelles (44. sexties) 986	ZFU-TE (44. octies A) 987			342	
		JEI (44. sexties A) 989				
	ZRID (44. terdecies) 127	ZRR (44. quindécies) 138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991	France Ruralités Revitalisation (art. 44 quindécies A) 181				
	ZFANG 44. quaterdecies 345	Investissements et souscriptions outre-mer 344				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 septies) 992	Zone de développement prioritaire (44. septies) 993				
	Créance due au report en arrière du déficit			346	350	
	Droit divers	Déduction exceptionnelle (Art 39 bis A) 643				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 bis B) 645	Déduction exceptionnelle (Art 39 bis C) 647				
Déduction exceptionnelle (Art 39 bis D) 648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 bis E) 641					
Déduction exceptionnelle (Art 39 bis F) 990	Déduction exceptionnelle (Art 39 bis G) 649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2					352 354 346	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356	
Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2					370 372 346	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2025

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	4 000	402		404		406	4 000				
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	1 000	442		444		446	1 000				
	Installations générales agencements divers	450	2 096	452		454		456	2 096				
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480	5 114	482	1 079	484		486	6 194				
TOTAL		490	12 210	492	1 079	494		496	13 289				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	1 000	532		534		536	1 000				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	1 139	542	210	544		546	1 349				
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570	2 139	572	210	574		576	2 349				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
	Plus-values taxables à 19 % ①		579	Régularisations	590	583	591	595					
TOTAL					596	585	597	599					

SAGE Experts-comptables Janvier 2025

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Désignation de l'entreprise : 1982 COIFFEUR						Néant <input type="checkbox"/> *			
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607				
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616				
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636				
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646				
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656				
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666				
TOTAL		680	682	684	686				
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
		Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683						
Autres immobilisations incorporelles	700		705						
Terrains	710		715						
Constructions	720		725						
Inst. techniques mat. et outillage	730		735						
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745						
Matériel de transport	750		755						
Autres immobilisations corporelles	760		765						
TOTAL		770	775						
						TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780	
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	13	311				
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis						
Nombres d'opérations sur l'exercice			982 ter						
Déficits imputés			983						
Déficits reportables			984	13	311				
Déficits de l'exercice			960		346				
Total des déficits restant à reporter			970	13	657				
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381			
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin				325					
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *						380			
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326					
N° du centre de gestion agréé						388			
Montant de la TVA collectée						374		14 762	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378		1 151	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD



DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

Désignation de l'entreprise:1.982...COIFFEUR.....		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le: ...01/01/2024... et clos le:31/12/2024		Données en nombre de mois	
		1	2
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	2,00
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	73 810
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	73 810
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	740
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Retrécissements sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	740
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	4 363
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	4 490
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	24 135
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	1
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	32 989
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	
		137	41 561
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	41 561
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE *
			023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	160
Date de cessation			

SAGE Experts-comptables Janvier 2025

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
 * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2025

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C G I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant *

Exercice clos le

31122024

SIREN

8 0 8 0 6 6 8 4 9

Dénomination de l'entreprise

1982 COIFFEUR

Adresse (voie)

13 RUE PONCEAU

Code postal

75002

Ville

PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom de famille CHEN Prénom(s) XIAOYAN
 Nom d'usage CAI % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100
 Naissance: Date 24/12/1981 N° Département 99 Commune ZHEJIANG Pays CHINE
 Adresse : N° 18 Voie RUE VOLTA
 Code Postal 75010 Commune PARIS Pays FRANCE

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
 Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2025

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.